

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2023

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.ccpom.fr

Crédits photos : CCPOM, CITEO

1 La collectivité, ses compétences p. 3

2 Les temps forts de l'année p. 4

3 La prévention des déchets – actions de communication p. 7

4 La collecte p. 9

5 La valorisation – traitement p. 12

6 Les flux et tonnages annuels p. 17

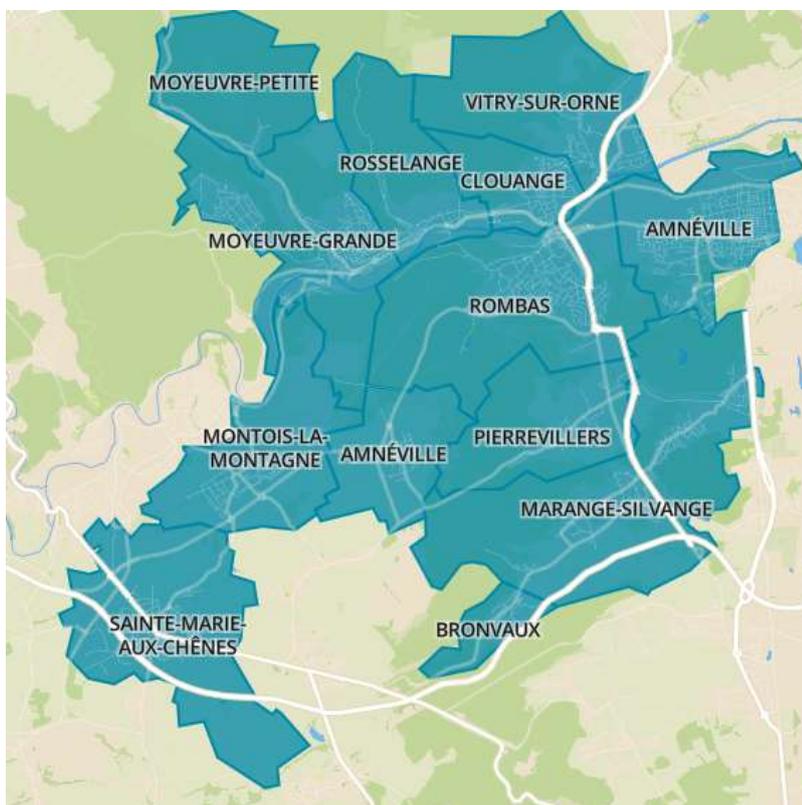
7 Les coûts – le financement p. 23

8 Perspectives pour l'année suivante p. 32



1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

12 communes adhérentes

53 416 habitants (population totale 2023)

Typologie d'habitat :

59.2 % de maisons

40.2 % d'appartements

1 % résidences secondaires

Source INSEE



Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupe les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets

2- Les temps forts de l'année

Extension des consignes de tri

Début 2023, les consignes de tri des déchets ont évolué : désormais tous les emballages ménagers et les papiers se trient. Cette évolution vise à capter plus de tonnages en collecte sélective et à améliorer les performances de tri.

Pour permettre de collecter ces gisements supplémentaires, le mode de pré-collecte a également évolué : pour remplacer les caissettes de tri, la CCPOM a distribué aux habitants en maison individuelles et petits collectifs des sacs de tri transparents, d'un plus grand volume et nouables, plus adapté aux nouvelles consignes de tri.

Il a également été proposé aux habitants de remettre leur caissette pour qu'elles soient recyclées, et servent à produire d'autres conteneurs poubelles.

Sensibilisation au tri dans les immeubles collectifs

Pour accompagner les habitants dans cette évolution du geste de tri, améliorer les performances et réduire les erreurs de tri, la CCPOM a organisé une mission de sensibilisation en porte-à-porte auprès des habitants en immeubles, là où les marges de progression sont les plus importantes.

3 ambassadeurs du tri sont aller à la rencontre des habitants, dans les immeubles des communes de la CCPOM.

Près de 60 % des foyers en habitat collectif ont été rencontrés et 50 % d'entre eux se sont engagés à pratiquer un geste de tri supplémentaire, avec en priorité l'accent sur le tri des emballages en plastique (bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquettes, films, ...) et les emballages métalliques (boîtes de conserve, cannettes en alu, capsules, ...).

Le bilan est très positif puisque les performances de tri ont progressé de + 7 % d'emballages, soit 164 tonnes de plus, et + 4 % de verre collecté, soit 58 tonnes de plus, par rapport à 2022.

Marché de collecte et traitement des déchets

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la communauté de communes, suite à l'attribution de marchés en 2022 :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective ;

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles a été relancé en 2021 et attribué à HAGANIS, pour une durée de 5 ans, avec prise d'effet au 01/01/2022.

Le marché de tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange a été attribué en 2022, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois, à CITRAVAL.

Les marchés de conditionnement et reprise du papier et du verre attribués en 2020 ont été reconduits pour 1 an, jusqu'au 31/12/2023, avec les attributaires suivants :

- Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire : CITRAVAL
- Conditionnement et reprise du verre : HAGANIS.

Marché de gestion des déchèteries

Les marchés de gestion des déchèteries ont été attribués comme suit :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	NICOLLIN
2	Traitement du tout venant	SUEZ
3	Traitement des déchets verts	SEDE
4	Traitement des gravats	Tri Service Recyclage
5	Reprise de la ferraille	ESKA
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	EGLOG
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR

Les marchés arrivant à leur terme au 31/10/2023, ils ont été prolongés de 5 mois pour permettre de relancer un appel d'offre, suite à l'abandon de la procédure de DSP.

En plus de ces prestataires, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de contrat et convention.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR.

Marché de maintenance et lavage des conteneurs enterrés

Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2023 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.

Projet de délégation du service public de gestion et élimination des déchets

Jusqu'à présent, la compétence collecte et traitement des déchets assurée par la CCPOM était exercée en prestation de services, par le biais de marchés publics.

Compte tenu des évolutions à prévoir, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour permettre la gestion de ce service.

Suite à une procédure infructueuse en 2022, le Conseil Communautaire a adopté en mars 2023 le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires et une nouvelle procédure a été lancée, en modifiant le projet de contrat et les missions confiées dans le cadre de la future délégation.

La remise des offres était fixée en octobre. Une réunion de négociation a été organisée avec l'unique candidat en novembre, avec la remise d'une nouvelle offre négociée.

Cette offre ne donnant pas pleinement satisfaction, et compte tenu des considérations budgétaires, il a été décidé de renoncer à la procédure de DSP.

Convention avec l'Eurométropole de Metz pour l'accès des habitants de Roncourt à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes

A la suite du retrait de la commune de Roncourt du périmètre de la CCPOM et de son adhésion à l'Eurométropole de Metz en 2022, le Président de Metz Métropole a sollicité la possibilité pour les habitants

de Roncourt de continuer à accéder à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes, plus proche que la déchèterie métropolitaine de Vernéville.

La CCPOM a renouvelé son accord pour 2023 et une convention a été établie, fixant la participation financière de Metz Métropole.

3 - La prévention des déchets – communication

La collectivité est engagée dans des actions de prévention qui visent à réduire les quantités de déchets collectés et traités sur le territoire, afin de maîtriser les coûts et limiter les impacts sur l'environnement.

Actions de prévention - communication

► Le Repair Café

Ce rendez-vous organisé autour de la réparation permet de réunir des amateurs bénévoles et bricoleurs pour aider à réparer les objets du quotidien en panne que chacun aura apportés.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoirs faire.

En 2023, 10 Repair Café ont été organisés dans le bâtiment du Cap'Orne, sur le site des Portes de l'Orne à Amnéville-Rombas, 190 objets ont été apportés et 92 ont été réparés.



► Le compostage

En 2023, ce sont 151 composteurs qui ont été vendus (61 composteurs en plastique et 90 en bois), soit 25 % de plus qu'en 2022.

En complément du compostage individuel, la CCPOM développe le compostage partagé et en pied d'immeuble.

Ainsi, 14 composteurs ont été installés :

- 3 au Cap'Orne, à Amnéville
- 2 pour des écoles de Moyeuve-Grande
- 5 pour le cimetière de Rombas
- 1 pour le multiaccueil à Rombas
- 1 pour un immeuble à Vitry-sur-Orne
- 1 pour un immeuble à Rombas
- 1 pour un immeuble à Amnéville.



Au total, depuis 2003 :

- 3112 composteurs distribués
 - o Dont 16 en pied d'immeuble
 - o Et 25 en établissements (écoles, périscolaires, multiaccueils).

► **Poulailler et lombricompostage**

Afin de proposer aux habitants un panel de solution pour le tri des biodéchets à la source, le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour l'achat de poulailler ou de lombricomposteur.

1 demande a été reçue fin 2023 pour un montant de 100 € pour l'achat d'un poulailler.

► **les couches lavables**

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé.

1 demande a été reçue en 2023 pour un montant de 23.01 €.



► **Le Stop pub**

Environ 3000 STOP PUB distribués depuis 2012, avec un potentiel de réduction des imprimés non sollicités de 47 kg/an/foyer.

25 % de boîtes aux lettres équipées.



4 - La collecte

Organisation de la collecte

La collectivité assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, dans la limite de 1100L/semaine.

Ordures ménagères résiduelles



Collectées : **1** fois par semaine pour l'habitat individuel et petit collectif.
2 fois par semaine pour l'habitat collectif et les centres villes.
6 fois par semaine pour le site thermal d'Amnéville.

Conteneurs enterrés pour l'apport volontaire : 85 conteneurs enterrés, collectés **2** fois par semaine.
Collecte en prestation de service par NICOLLIN.

Emballages recyclables



Collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine, en sac ou en bac.

Collecte en apport volontaire :
91 points de collecte (11 aériens + 80 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Verre



Collecte en apport volontaire
235 points de collecte (160 aériens + 75 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Papiers



Collecte en apport volontaire : 45 conteneurs aériens.

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Biodéchets



Gestion de proximité : compostage individuel et en pied d'immeuble.

Collecte des biodéchets en points d'apport volontaire : 24 conteneurs, sur 4 communes (Amnéville, Clouange, Vitry-sur-Orne, Sainte-Marie-aux-Chênes).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Objets encombrants



1 fois par mois, sur inscription, réservé aux personnes de + 65 ans ou à mobilité réduite.

Collecte en prestation de service par EICLOR et dépôt en déchèterie.

4 déchèteries



Déchèterie d'Amnéville, de Marange-Silvange, de Moyeuvre-Grande, de Sainte-Marie-aux-Chênes.
Gestion en prestation de service par NICOLLIN.
Accès sur présentation d'une carte d'accès.

Déchets acceptés en déchèterie :

- Tout venant
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Carton
- Mobilier
- Ferraille (sauf Amnéville)
- Déchets d'équipement électriques et électroniques (sauf Amnéville)
- Pneus
- Déchets diffus spécifiques
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Piles
- Lampes et néons
- Cartouches d'encre
- Radiographies
- Batteries
- Textiles
- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et jardinage
- Articles de bricolage et jardinage thermiques
- Jeux, jouets



Informations complémentaires sur la collecte

Moyens déployés pour la collecte

Ordures ménagères



Porte-à-porte :

4 bennes à ordures ménagères 26 tonnes et une benne à ordures ménagères de secours.

1 benne à ordures ménagères 19 tonnes

Apport volontaire :

1 ampliroll avec grue

137 687 km parcourus

80 429 L de gasoil

6 chauffeurs, 9 agents de collecte



Déchèterie



5 gardiens

3 chauffeurs

3 amplirolls avec grue

Emballages recyclables, papiers, verre et biodéchets

Porte-à-porte :

3 bennes 26 tonnes, type Euro 6

1 benne 7.5 tonnes, type Euro 6

Apport volontaire :

1 camion grue

Biodéchets :

1 camion grue, avec rack

60 900 km parcourus

58 000 L de gasoil

Porte-à-porte : 6 agents

Apport volontaire : 1.5 agents

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Depuis 2014, et à nouveau en 2020, le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables en porte-à-porte et point d'apport volontaire impose l'utilisation de véhicules de collecte aux normes environnementales EURO 6, afin de limiter les impacts environnementaux liés à la collecte.

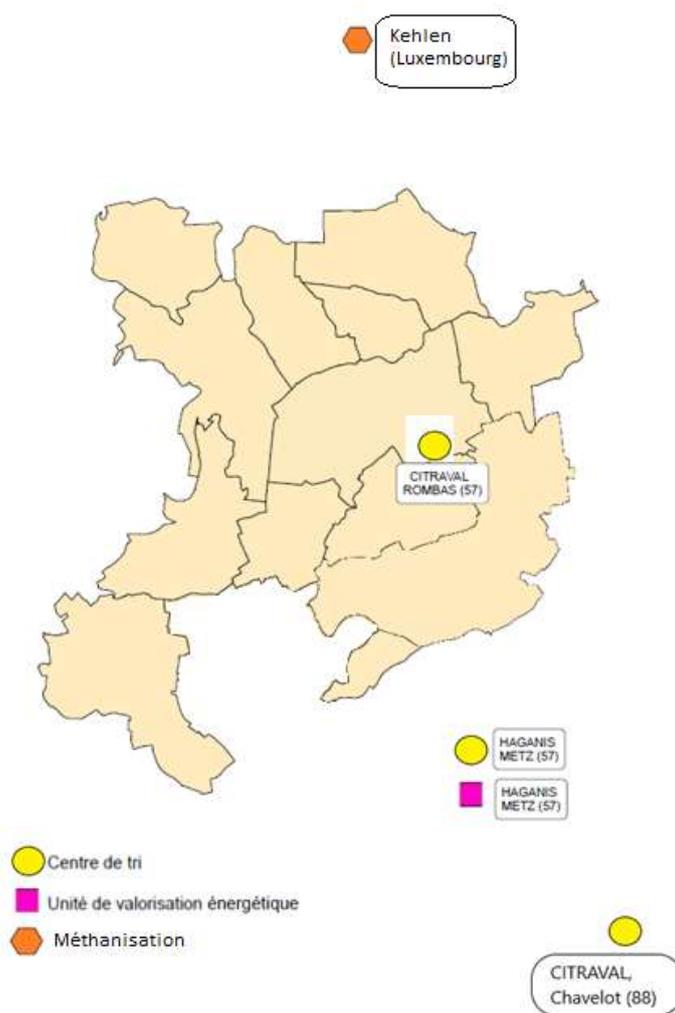
L'évolution du mode de collecte du verre depuis 2018 pour une collecte uniquement en point d'apport volontaire permet également de réduire l'impact environnemental de la collecte en limitant le nombre de km parcourus.

5 - La valorisation – le traitement

Modes de valorisation des déchets

Les déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères 	Usine d'incinération des ordures ménagères		Valorisation énergétique	HAGANIS, Metz	Production de chaleur, d'électricité, de mâchefers
Emballages recyclables 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Centre de tri ↓ Valorisation matière	CITRAVAL, Chavelot (88)	Acier, aluminium, PET clair, PET foncé, PEHD, papiers, cartons, briques alimentaires, refus de tri
Verre 	Conditionnement	HAGANIS, Metz	Valorisation matière	Saint Menge (88)	Verre
Papiers 	Conditionnement	CITRAVAL, Rombas,	Valorisation matière	Golbey (88)	Papier
Biodéchets 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Méthanisation Tri mécano-biologique	Kehlen, (Luxembourg)	Biogaz, compost
Objets encombrants 	Tri	Déchèterie	Valo. matière Enfouissement	Selon les filières de déchèterie	



Carte des sites de traitement des déchets ménagers et assimilés

Les déchets de déchèterie

Tout Venant		Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)		Enfouissement	SUEZ, Montois La Montagne (57)
Gravats		Plateforme de recyclage		Valorisation	Tri Service Recyclage, Anderny (54)
Bois		Plateforme de préparation	EGLOG, Talange	Valorisation matière	KRONOSPAN (89)
Végétaux		Transfert, broyage	EGLOG, Talange	Compostage	Saulnois compost SEDE, Vannecourt (57)
Mobilier		Plateforme de préparation	CITRAVAL	Valorisation matière	ECOMOBILIER
Ferraille		Site de traitement		Valorisation	DERICHEBOURG Environnement, Woippy (57)
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)		Site de traitement		Valorisation matière	ENVIE 2E, Toul (54)
Carton		Centre de tri		Valorisation	CITRAVAL, Rombas (57)
Déchets Ménagers Spéciaux		Site de traitement		Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)
Pneus		Site de traitement		Valorisation	Gilles HENRY, Chaudeney Sur Moselle (54)
Huile moteur		Site de traitement		Traitement	Chimirec, Domjevin (54)
Huile végétale		Site de traitement		Valorisation matière	QUATRA, Belgique
Piles		Site de traitement		Valorisation matière	EURODIEUZE, Dieuze (57)
Lampes et néons		Site de traitement		Valorisation matière	ARTEMISE, Vulaines (10)
Cartouches d'encre		Site de traitement		Valorisation matière	PRINTERRE (69)
Batteries		Site de traitement		Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)

Présentation des équipements de traitement des déchets ménagers

	Unité de valorisation énergétique HAGANIS	Centre de tri CITRAVAL Chavelot
		
Mode d'exploitation	Prestation	Prestation
Capacité de traitement	120 000 tonnes	65 000 tonnes
Tonnage traité en 2023	110 596 t	66 000 tonnes
Performance	Performance énergétique : 92.1 %	Taux de tri : 72 % Taux de valorisation : 100 %
Production	Vapeur produite : 290 688 t Energie livrée (chaleur) : 206 145 MWh	67 700 t dont 49 000 t envoyés en recyclage
Sous-produits	Mâchefers : 20 599 t Métaux ferreux : 2 051 t Métaux non ferreux : 316 t Produits sodiques résiduels : 560 t Cendres : 1386 t REFIOM (résidus d'épuration des fumées) : 1221 t	Refus de tri : 0 t envoyée en ISDND 18 700 t envoyées pour valorisation énergétique (préparation de CSR ou Incinération avec récupération d'énergie)

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

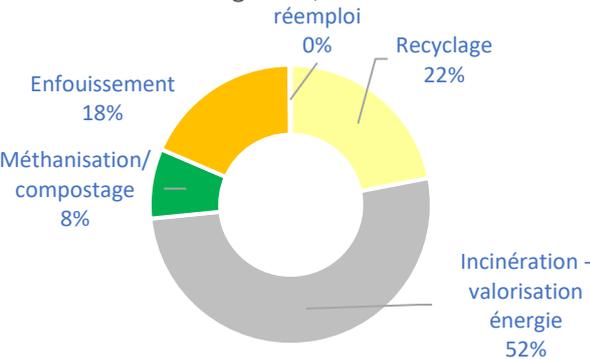
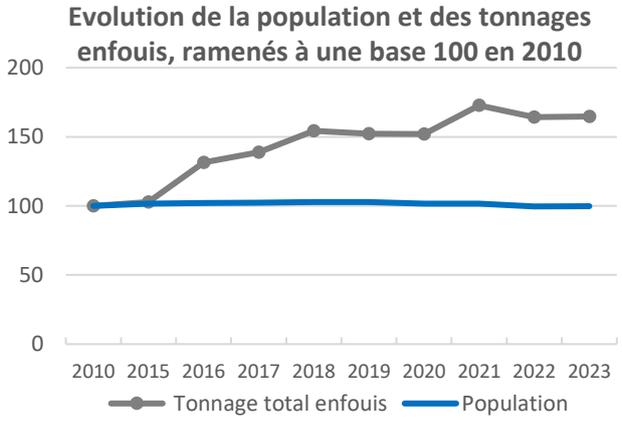
Le marché de traitement des déchets passé en 2020 précise que le mode de traitement des déchets doit être de nature à respecter la hiérarchie des modes de traitement énoncée dans l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, et qui consiste à privilégier, dans l'ordre :

- a) La préparation en vue de la réutilisation,
- b) Le recyclage,
- c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- d) L'élimination.

Les ordures ménagères sont traitées par l'unité de valorisation énergétique (UVE) d'HAGANIS. La performance énergétique de l'UVE, supérieure à 90%, lui permet d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement des déchets à l'UVE (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le changement de mode de collecte des encombrants permet de diriger les encombrants vers les déchèteries pour suivre un traitement et une valorisation via les éco-organismes Eco-mobilier (pour les meubles) et Ecosystem (pour les DEEE).

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

<p>Taux de valorisation matière et organique</p>	<p>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</p>  <table border="1"> <caption>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</caption> <thead> <tr> <th>Mode de valorisation</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Incinération - valorisation énergie</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>Recyclage</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Méthanisation/compostage</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>réemploi</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>	Mode de valorisation	Pourcentage	Incinération - valorisation énergie	52%	Recyclage	22%	Enfouissement	18%	Méthanisation/compostage	8%	réemploi	0%																					
Mode de valorisation		Pourcentage																																
Incinération - valorisation énergie	52%																																	
Recyclage	22%																																	
Enfouissement	18%																																	
Méthanisation/compostage	8%																																	
réemploi	0%																																	
<p>33.3 % Dont 23.3 % de valorisation matière</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.</i></p>																																		
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	<p>Taux de valorisation globale</p> <p>La valorisation énergétique et matière est de 83.9 % (y compris déchets inertes)</p>																																	
<p>48.5 % de valorisation énergétique Performance énergétique des installations : 92.1 %</p> <p>au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives</p>																																		
<p>Evolution des déchets enfouis</p>	<p>Evolution de la population et des tonnages enfouis, ramenés à une base 100 en 2010</p>  <table border="1"> <caption>Evolution de la population et des tonnages enfouis (base 100 en 2010)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnage total enfouis</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2010</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2015</td><td>105</td><td>100</td></tr> <tr><td>2016</td><td>135</td><td>100</td></tr> <tr><td>2017</td><td>140</td><td>100</td></tr> <tr><td>2018</td><td>155</td><td>100</td></tr> <tr><td>2019</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2020</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2021</td><td>175</td><td>100</td></tr> <tr><td>2022</td><td>165</td><td>100</td></tr> <tr><td>2023</td><td>165</td><td>100</td></tr> </tbody> </table>	Année	Tonnage total enfouis	Population	2010	100	100	2015	105	100	2016	135	100	2017	140	100	2018	155	100	2019	150	100	2020	150	100	2021	175	100	2022	165	100	2023	165	100
Année		Tonnage total enfouis	Population																															
2010	100	100																																
2015	105	100																																
2016	135	100																																
2017	140	100																																
2018	155	100																																
2019	150	100																																
2020	150	100																																
2021	175	100																																
2022	165	100																																
2023	165	100																																
<p>+65 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2023.</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.</i></p> <p>On constate une augmentation importante des quantités de tout venant de déchèterie enfouis depuis 2016, accentuée en 2021, avec un baisse de la progression en 2022 et 2023.</p>																																		

6 – Les flux et tonnages annuels

32 889 tonnes

C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2023 soit 621 kg de déchets par habitant.

En 2022, ce sont 32 333 tonnes, soit 612 kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Ordures ménagères résiduelles



13 644 t en 2023
257.7 kg/hab/an
14 350 t en 2022
271.6 kg/hab/an

Emballages recyclables



2 419 t en 2023, 45.7 kg/hab/an
2 255 t en 2022
42.7 kg/hab/an

Verre



1 478 t en 2023, 27.9 kg/hab/an
1 420 t en 2022
27.3 kg/hab/an

Papiers



40 t en 2023, 0.8 kg/hab/an
63 t en 2022
1.1 kg/hab/an

Objets encombrants



Compris dans les tonnages de déchèterie

Biodéchets



46.7 t en 2023 (sur 4 communes)
50 t en 2022 (sur 4 communes)

Déchèteries



14 688 t en 2023, 277.5 kg/hab/an
13 745 t en 2022
260.1 kg/hab/an

Déchets verts des communes



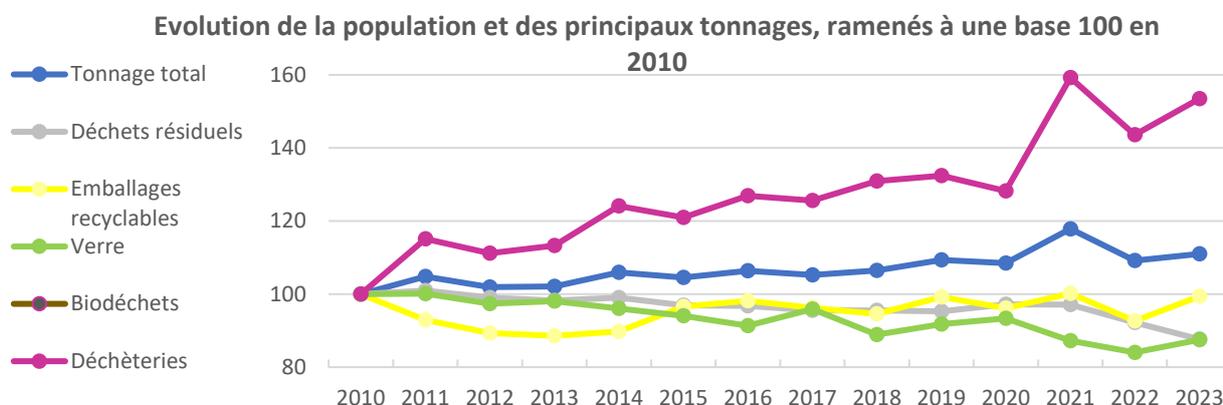
534 t en 2023
362 t en 2022

Textiles



40 t en 2023, 0.8 kg/hab/an
88 t en 2022
1.7 kg/hab/an

Evolution de la production de déchets



Entre 2010 et 2023, on constate une augmentation de 11 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits.

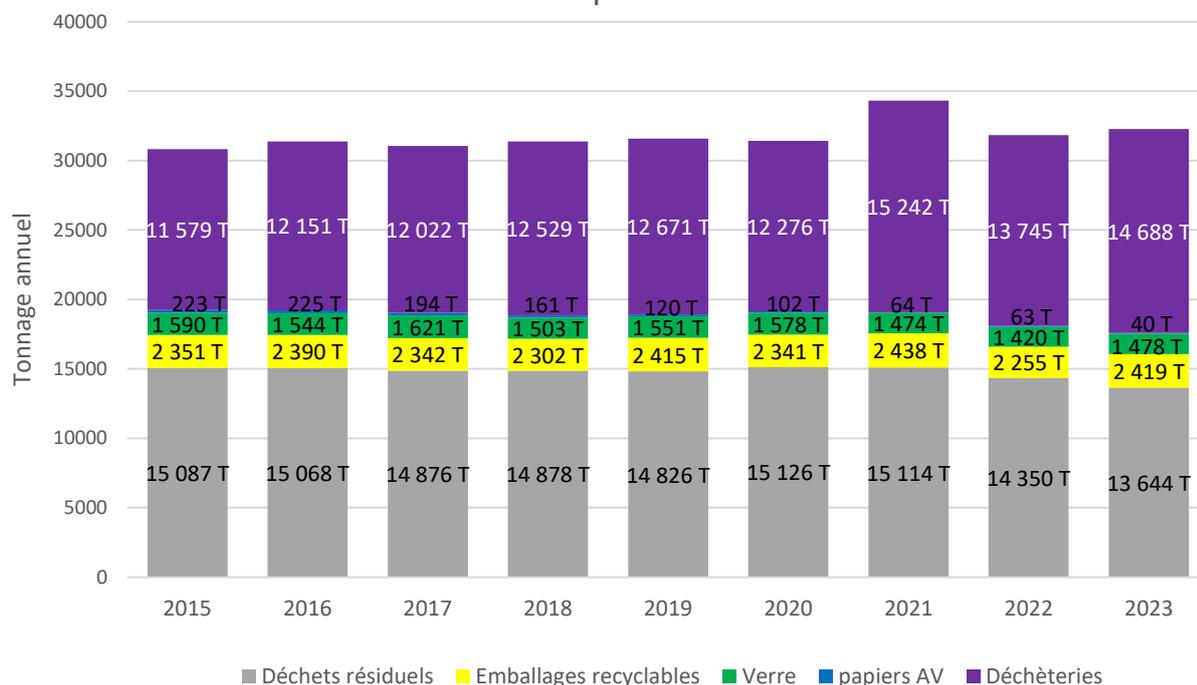
La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Commentaire :

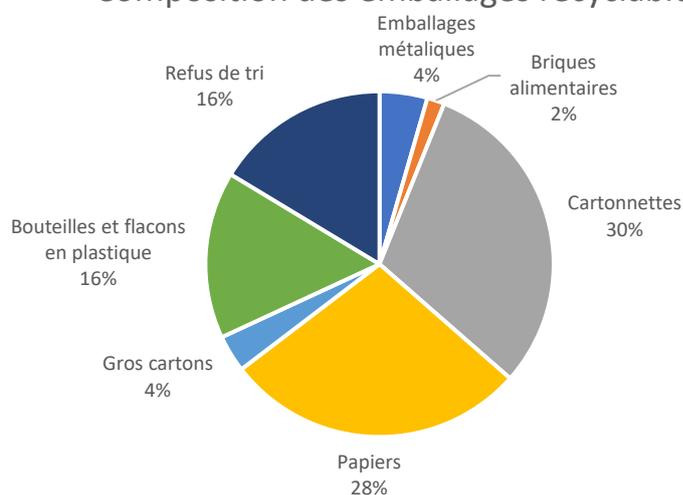
Après une augmentation importante des tonnages de déchèterie en 2021, qui s’explique par leur fermeture temporaire en 2020 en raison de la crise de la COVID 19, et au report des tonnages sur 2021, ainsi que par les quantités importantes de déchets verts, due à la météo pluvieuse de l’été 2021, l’augmentation des apports en déchèterie ralentit en 2022, puis repart à la hausse en 2023.

Pour les ordures ménagères résiduelles, on observe une baisse de 707 tonnes de déchets entre 2022 et 2023, soit -4.9 % à population constante, qui fait suite à une baisse de 763 tonnes entre 2021 et 2022. La production d’ordures ménagères par habitant a donc réduit de 13.8 kg/hab/an entre 2022 et 2023 et de 35.7 kg/hab/an depuis 2010.

Evolution de la production de déchets



Composition des emballages recyclables



Les emballages collectés contiennent 15.4 % de taux de refus de tri, soit 362.8 tonnes, traités par valorisation énergétique comme combustible solide de récupération (CSR).

Les déchèteries

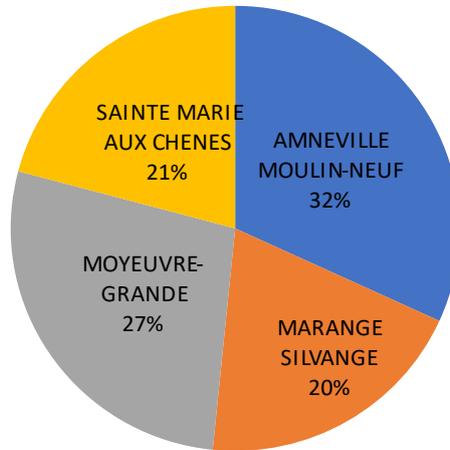
14 688 tonnes collectées en déchèteries en 2023, soit 277.5 kg de déchets par habitant.

En 2022, 13 745 tonnes collectées, soit 260.1 kg de déchets par habitant.

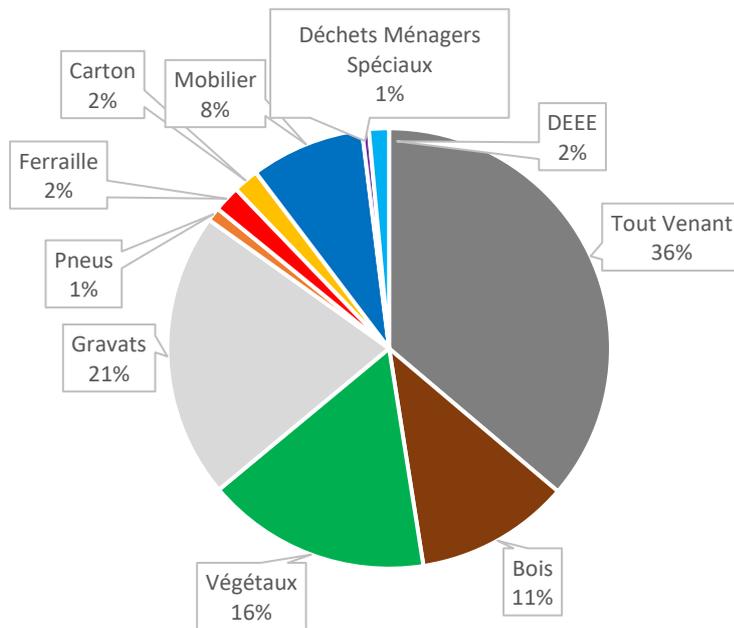
16 catégories de déchets sont collectées en déchèteries :

Déchets		Tonnes 2023	% de déchèterie	Evolution par rapport à 2022
Tout Venant	 TOUT VENANT NON RECYCLABLE	5 304 T	36.11%	0.2%
Gravats	 DEBRIS CONCRETS	3 076 T	20.94%	5.8%
Déchets verts	 DECHETS VERTS	2 399 T	16.33%	22.6%
Bois	 BOIS	1 652 T	11.25%	14.5%
Mobilier	 MOBILIER	1 241 T	8.45%	1.3%
Ferraille	 METALLIQUE	273 T	1.86%	-4.2%
Carton	 CARTONS	274 T	1,86%	20.5%
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)	 DEEE	213.88 T	1.46%	15.4%
Pneus	 PNEUMATIQUES	148 T	1.01%	18.1%
Déchets Ménagers Spéciaux	 DECHETS MENAGERS SPECIAUX SPECIALS	73 T	0,5%	19.4%
Huile moteur	 HUILES ET VERGÈRES	29 T	0,2%	2.5%
Huile végétale	 HUILES DE PROPRIETES	3.61 T	0,02%	-14.1%
Piles	 PILES ET ACCUMULATEURS	1,946 T	0,01%	33.84%
Lampes et néons	 LAMPES	1,45 T	0,01%	-15.45%
Cartouches d'encre		0,23 T	0,00%	-24.8%
Batteries		0	0%	

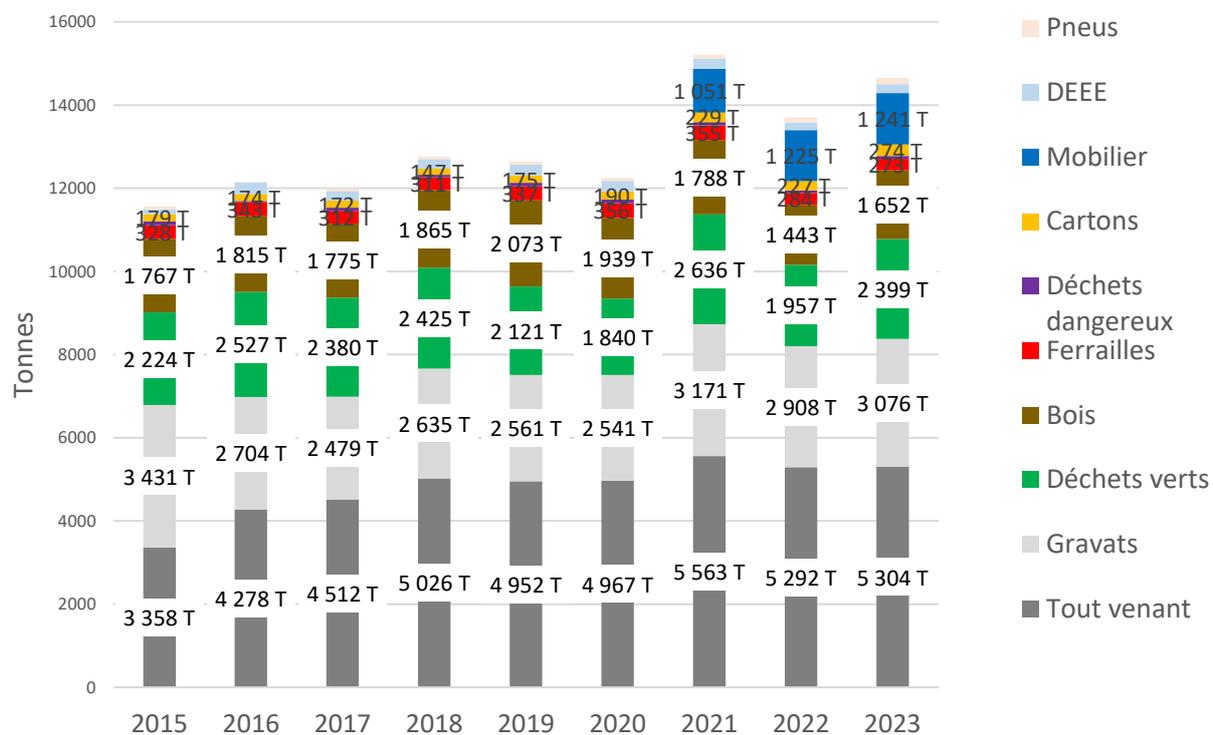
Répartition des tonnages par déchèterie



Principaux flux collectés en déchèterie



Evolution des flux collectés en déchèterie



7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

2023	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	7 322 892.91 €	7 324 651.75 €
Budget d'investissement	107 805.87 €	513 550.70 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 6 383 659 €.

Le taux de TEOM est de 11.11% pour l'année 2023, et n'a pas évolué depuis 2018 (passage de 12.11 % à 11.11 % en 2018).

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2022	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2023	Evolution n/n-1
Collecte des ordures ménagères résiduelles (PAP + CE)	Nicollin	Marché Public 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2023	1 506,89	1 514,12	0,48%
Traitement des OMR	Haganis	MP 5 ans	31/12/2026	1 870,65	1 847,10	-1,26%
Collecte des verres/papiers/ emballages en PAP et AV et biodéchets	Citraval	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2023	858,984	946	10,13%
Location des Tubes	RECYBIO	MP 15 mois	31/03/2024	41,61	47,09	13,17%
Conditionnement du verre	Haganis	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2023	24,53	25,15	2,53%
Tri, conditionnement et reprise des emballages ménagers	Citraval	MP 1 an renouvelable	31/12/2023	385,8	502,74	30,31%

Conditionnement et reprise des papiers collectés en PAV	Citraval	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2023	0	0	
Collecte des encombrants	EICLOR	Contrat 15 mois	31/03/2024	13,6	13,6	0,00%
Gestion des déchèteries / Location bennes/ Enlèvement et transport	Nicollin	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	695,6	747,67	7,49%
Enfouissement du tout venant	SUEZ	MP1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	860,26	1044,15	21,38%
Compostage déchets verts	SEDE Environnement	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	48,02	64,34	33,99%
Traitement des gravats	Tri Service Recyclage	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	14,74	16,03	8,75%
Valorisation de la ferraille (recettes)	DERICHEBOURG	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	75,29	56,23	-25,32%
Valorisation des cartons (recettes)	CITRAVAL	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	24,21	6,7	-72,33%
Traitement du bois	EG LOG	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	72,56	94,84	30,71%
Traitement des DMS et bidons vides	Cedilor	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	16,25	23,85	46,77%
Valorisation de huiles végétales (recettes)	QUATRA	Convention		1,178	0,47	-60,10%
Location cages pneus	Gilles Henry	Prise en charge Eco-organisme (2023)		3,81	0	
Total hors recettes				6 413,30	6 886.68	7.38 %

Le coût du service

135.4 € TTC/habitant *

c'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2023

+12.6 % par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique en partie par la hausse du prix de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'incinération et l'enfouissement :

- Passage de 12 € HT/tonne en 2022 à 13 € HT/tonne en 2023 de la TGAP sur l'incinération des ordures ménagères ;
- Passage de 45 € HT/tonne en 2022 à 51 € HT/tonne en 2023 de la TGAP sur l'enfouissement du tout-venant de déchèterie.

**coût aidé, issu de la matrice des coûts 2023, représente le coût du service sur l'année, déduction faite des recettes perçues. Il ne s'agit pas du montant réellement payé par les usagers, qui se fait par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprise dans le montant de la Taxe Foncière.*

Les recettes

Pour le financement du service, la CCPOM perçoit différentes recettes.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 6 383 659 €
- Régie vente de composteurs, cartes de déchèterie, caissettes de tri : 2 825 €.
- Facturation de la collecte aux entreprises extérieures (chantier ponctuel) : 6 928.5 €.
- Convention Metz Métropole pour l'accès à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes : 31 075.20 €
- Soutiens des éco-organismes : 637 969.04 €
dont :
 - o CITEO emballages ménagers : 519 837.47 €
 - o CITEO papiers : 63 216.02 €
 - o Eco-Maison : 32 699.60 €
 - o OCAD3E : 16 052.61 €
 - o ECODDS : 5 563.34 €
 - o Refashion : 600 €
- Recettes de vente de matériaux : 184 487.75 €
dont :
 - o Emballages ménagers : 86 267.34 €
 - o Ferraille de déchèterie : 56 234.30 €
 - o Cartons de déchèterie : 6 701.04 €
 - o Verre : 34 816.57 €
 - o Huiles végétales de déchèterie : 468.50 €

La matrice des coûts

La Matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

La Matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. Au final, le coût sera donc différent du résultat du compte administratif.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS								Total
	OMR	Verre	RSOM - Multimatériaux	Déchets des déchèteries	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets Verts	
Charges de structure	81 992 €	7 630 €	36 064 €	45 390 €	311 €	- €	1 536 €	272 €	173 194 €
Communication	48 236 €	4 489 €	21 216 €	26 703 €	183 €	- €	903 €	160 €	101 891 €
Prévention	20 967 €	1 676 €	2 787 €	15 504 €	- €	- €	51 €	- €	40 984 €
Pré-collecte	159 373 €	167 640 €	253 548 €	- €	- €	- €	44 640 €	- €	625 201 €
Collecte	1 379 853 €	124 789 €	771 917 €	304 116 €	12 971 €	- €	- €	- €	2 593 646 €
Transfert/Transport	- €	23 836 €	- €	438 448 €	- €	- €	- €	- €	462 285 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 326 €	11 326 €
Tri et conditionnement	- €	- €	474 578 €	- €	- €	- €	- €	- €	474 578 €
Compostage	- €	- €	- €	60 989 €	- €	- €	- €	- €	60 989 €
Méthanisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 736 €	- €	3 736 €
Valorisation matière	- €	- €	- €	86 302 €	- €	- €	- €	- €	86 302 €
Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	949 229 €	- €	- €	- €	- €	949 229 €
Traitement des inertes	- €	- €	- €	15 194 €	- €	- €	- €	- €	15 194 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	21 681 €	- €	- €	- €	- €	21 681 €
[REG] Collecte / transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 561 €	- €	15 561 €
TOTAL CHARGES	1 690 421 €	330 059 €	1 560 111 €	1 963 555 €	13 466 €	- €	66 426 €	11 758 €	5 635 796 €
Matériaux	- €	34 817 €	86 736 €	62 935 €	- €	- €	- €	- €	184 488 €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	31 075 €	- €	- €	- €	- €	31 075 €
Autres produits	10 478 €	- €	- €	848 €	- €	- €	- €	- €	11 325 €
Tous soutiens des sociétés agréées	42 477 €	14 313 €	526 264 €	54 316 €	- €	600 €	- €	- €	637 969 €
TOTAL PRODUITS	52 954 €	49 130 €	613 000 €	149 173 €	- €	600 €	- €	- €	864 857 €
TVA acquittée	337 052 €	6 800 €	28 625 €	151 077 €	735 €	- €	3 792 €	642 €	528 723 €
TEOM	6 385 666 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 385 666 €
Facturation à l'utilisateur	6 929 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 929 €
TOTAL CONTRIBUTIONS	6 392 595 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 392 595 €
REG incinération / énergie	1 856 546 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 856 546 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Coûts annuels

Coût aidé HT	3 494 013 €	280 929 €	947 111 €	1 814 382 €	13 466 €	-600 €	66 426 €	11 758 €	6 627 485 €
Coût aidé TTC	3 831 065 €	287 729 €	975 736 €	1 965 459 €	14 201 €	-600 €	70 218 €	12 400 €	7 156 208 €

Coûts par habitant

Coût aidé HT	66 €	5 €	18 €	34 €	0 €	-0 €	1 €	0 €	125,4 €
Coût aidé TTC	73 €	5 €	18 €	37 €	0,27 €	-0,01 €	1,33 €	0,23 €	135,43 €

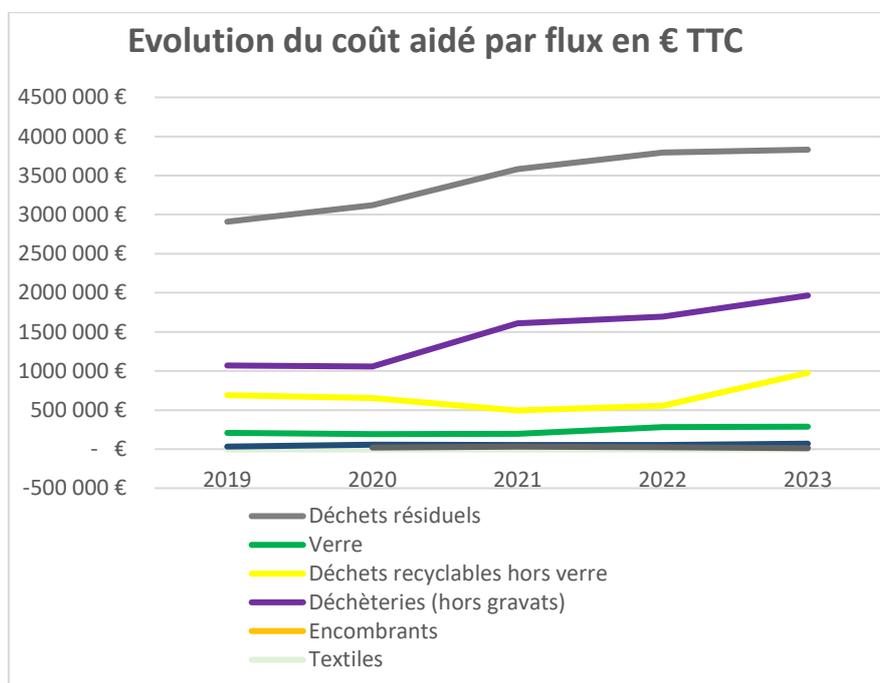
Coûts par tonne

Coût aidé HT	256 €	190 €	385 €	156 €	#DIV/0!	#DIV/0!	1 485 €	22 €	223 €
Coût aidé TTC	281 €	195 €	397 €	169 €	#DIV/0!	#DIV/0!	1 570 €	23 €	240 €

Le coût aidé est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes et subventions.

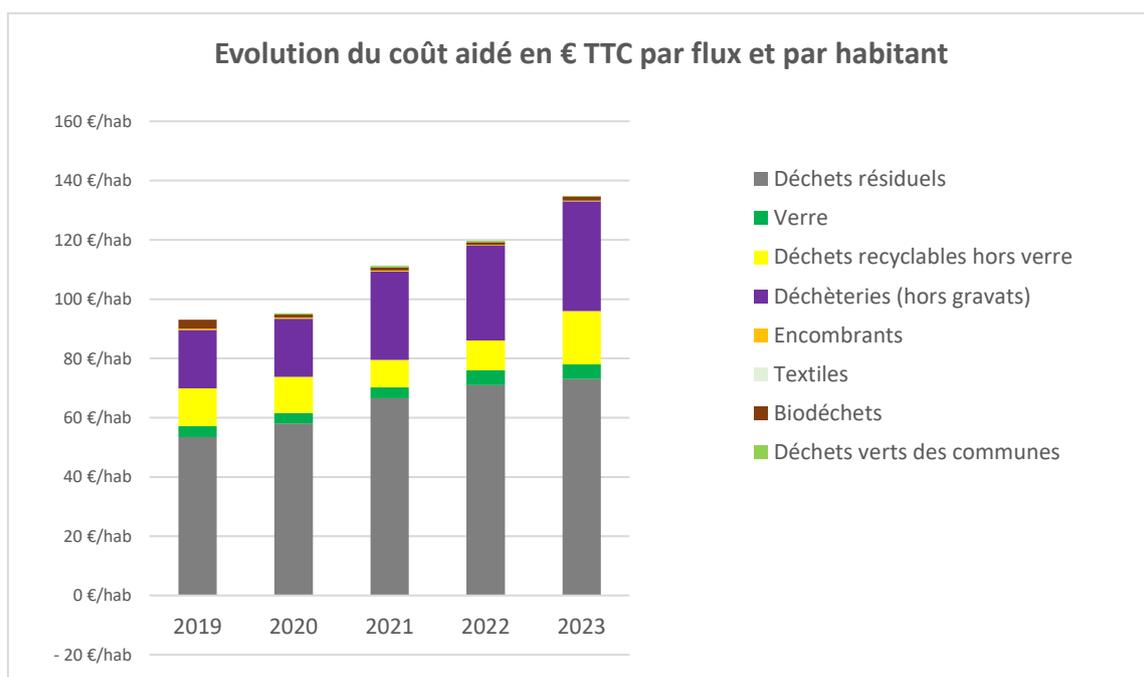
Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets

Données issues des matrices 2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022 et 2023.

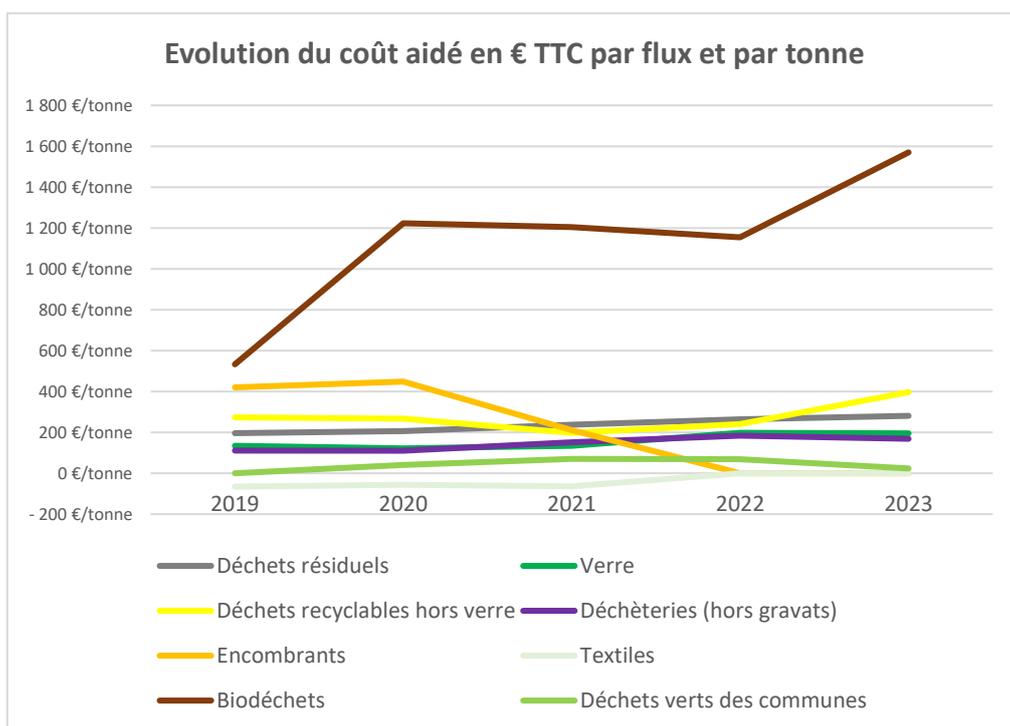


Coût aidé € TTC	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	2 909 617 €	209 518 €	691 765 €	1 070 058 €	25 435 €	- 5 373 €	32 685 €		4 933 706 €
2020	3 122 035 €	192 393 €	653 207 €	1 057 044 €	18 530 €	- 5 245 €	56 283 €	21 439 €	5 115 686 €
2021	3 582 087 €	195 490 €	495 012 €	1 607 132 €	19 003 €	- 5 308 €	53 867 €	32 122 €	5 979 404 €
2022	3 795 506 €	280 525 €	556 137 €	1 696 618 €	14 049 €	- 5 394 €	51 664 €	24 942 €	6 414 047 €
2023	3 831 065 €	287 729 €	975 736 €	1 965 459 €	14 201 €	- 600 €	70 218 €	12 400 €	7 156 208 €

Evolution du coût aidé en € TTC par flux et par habitant



Coût aidé €TTC/hab.	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	53 €/hab	4 €/hab	13 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	3 €/hab	0 €/hab	91 €/hab
2020	58 €/hab	4 €/hab	12 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	0 €/hab	95 €/hab
2021	67 €/hab	4 €/hab	9 €/hab	30 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	1 €/hab	111 €/hab
2022	71 €/hab	5 €/hab	10 €/hab	32 €/hab	0,26 €/hab	-0,10 €/hab	0,96 €/hab	0,46 €/hab	119,3 €/hab
2023	73 €/hab	5 €/hab	18 €/hab	37 €/hab	0,27 €/hab	-0,01 €/hab	1,33 €/hab	0,23 €/hab	135,4 €/hab



Coût aidé €/TTC/tonne	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteies (hors gravats)	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	196 €/t	135 €/t	273 €/t	110 €/t	533 €/t		171 €/t
2020	206 €/t	122 €/t	267 €/t	110 €/t	1 224 €/t	41 €/t	174 €/t
2021	237 €/t	134 €/t	198 €/t	151 €/t	1 205 €/t	70 €/t	197 €/t
2022	264 €/t	198 €/t	240 €/t	184 €/t	1 155 €/t	69 €/t	231 €/t
2023	281 €/t	195 €/t	397 €/t	169 €/t	1 570 €/t	23 €/t	240 €/t

Remarque :

Les coûts de collecte et traitement des déchets verts des communes étaient intégrés dans le coût de gestion des déchèteries en 2019.

Comparaison avec les valeurs de référence

Coût aidé en €HT/habitant	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Tous flux
Coût 2023 CCPOM	66 €	5 €	18 €	34 €	125.4 €
Moyenne référentiel Grand Est 2022 urbain	63 €	2.5 €	10 €	21 €	108.20 €
Moyenne référentiel national 2021 de même typologie d'habitat	57.9 €	1.9 €	11 €	21.5 €	104 €
Ecart par rapport au référentiel Grand Est	4.60 %	100 %	73 %	65 %	15.9 %

8 - Perspectives pour l'année suivante

Relance des marchés

Suite à l'abandon de la procédure de DSP pour le service de collecte des déchets et gestion des déchèteries, la CCPOM va relancer l'ensemble des marchés arrivant à échéance :

- Gestion et exploitation des déchèteries et traitement, valorisation des déchets issus de déchèterie ;
- Conditionnement du verre et du papier issu d'apport volontaire ;
- Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables ;
- Reprise de ces emballages ;
- Collecte des ordures ménagères et collecte sélective.

Création d'une nouvelle déchèterie

Dans le cadre du développement du projet des Portes de l'Orne, l'actuelle déchèterie d'Amnéville doit être déplacée. Suite à une étude menée en 2021-2022, un nouvel emplacement a été identifié sur Rombas, sur le site de l'ancienne usine d'agglomération.

Une mission de maîtrise d'œuvre va donc être lancée en 2024 pour pouvoir débiter les travaux.

La mise en service de la future déchèterie est prévue pour le 2^{ème} semestre 2026.